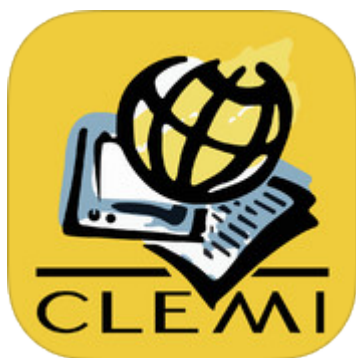


<http://www.education-aux-medias.ac-versailles.fr/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-26-aout-1789>

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 Août 1789)

- Archives du Clemi - Textes et dossiers - Liberté de la presse avant 1881 -



Publication date: lundi 26 avril 2004

Académie de Versailles - Education aux Médias - Licence « Creative
Commons BY-SA »

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est l'un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans des cas déterminés par la loi.